



Demande de payer les travaux suite à l'état des lieux de sortie

Par **nicolasjagut_old**, le **19/10/2007** à **21:07**

Bonjour,

Lors de notre état des lieux de sortie, nous avons constaté avec le propriétaire des traces de couleur rouille et sensibles à l'ongle sur les vitres extérieures des baies vitrées. (vitres donnat sur notre terrasse en béton)

Ce point n'avait pas été noté lors de notre état des lieux.

Aujourd'hui, notre propriétaire nous présente un devis de 600euros pour le remplacement de ces vitres et notre assurance nous a répondu qu'elle ne le prendrai pas en charge.

Nous sommes certains que cette dégradation n'est pas de notre fait, nous sommes entrés dans cette maison alors que les travaux n'étaient pas terminés, pendant les premières semaines de location des artisans et les propriétaires sont intervenus dans notre logement pour effectuer d'autres travaux, et il y avait même des traces de ciments sur les baies vitrées à notre arrivée.

Seulement aucun écrit ne vient appuyer notre position.

Quelle démarche doit-on engager pour convaincre le propriétaire voire le contraindre à prendre en charge ces réparations ?

Dans l'attente de vous lire, merci pour votre attention.

Nicolas Jagut

Par **Mike46**, le **20/10/2007** à **20:01**

Bonjour,
Sur l'état des lieux de sortie que vous avez en votre possession
une réserve a-t-elle été émise sur ces vitres ?
Cordialement